RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00335
Numéro SIREN : 750 389 843
Nom ou dénomination : A L'ENVI

Ce dépôt a été enregistré le 03/03/2022 sous le numéro de dépôt B2022/001506

1506

A L'ENVI

Société Par Actions Simplifiée au capital de 20 000,00 €
Siège social : 45 QUAI DE LA SINSE
83000 TOULON
750 389 843 RCS TOULON

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, et le trente septembre, à dix-huit heures,
les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre simple en date du 15 septembre 2021.
Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.
Monsieur Rémi HARREL préside la séance en qualité de président de la société.
La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par Le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 20 000 actions composant le capital.
En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :
- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 mars 2021,
- le rapport de gestion du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.
Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.
L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.
Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :
- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2021,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses

Monsieur le président donne lecture du rapport de gestion.
Enfin il déclare la discussion ouverte.
Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

JD

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 mars 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.
En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2021, s'élevant à 45 889 €, de la manière suivante :

- Existence d'un compte "Report à nouveau" débiteur de	-131 084.00 €
- Résultat bénéficiaire de	45 889.00 €
Affecté au compte "Report à nouveau" qui ressortira ainsi à	-85 195.00 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.
Il a également été établi une feuille de présence signée par les associés.

Le président **Un associé**

A L'ENVI

Société Par Actions Simplifiée au capital de 20 000,00 €
Siège social : 45 QUAI DE LA SINSE
83000 TOULON
750 389 843 RCS TOULON

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Madame, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 mars 2021 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.
De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport et pour une bonne information, nous avons décidé d'annexer un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des quatre derniers exercices.
Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

COMPTE DE RESULTAT **Durée**	**31/03/2021** **12 mois**	**31/03/2020** **12 mois**	**Ecart %**
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	490 361	877 992	-44,15
Production stockée et immobilisée	9 192	24 771	-62,89
Coût des achats et charges externes	226 640	372 464	-39,15
VALEUR AJOUTEE	272 913	530 299	-48,54
Subventions d'exploitation	87 109	461	NS
Impôts, taxes et versements assimilés	10 132	12 766	-20,63
Charges de personnel	271 450	504 226	-46,17
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	78 440	13 768	469,73
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges		12 783	-100,00
Dotations aux amortissements et provisions	33 192	37 099	-10,53
Autres charges	42	722	-94,18
RESULTAT D'EXPLOITATION	**45 202**	**-11 272**	501,01
Résultat financier	-3 815	-3 446	-10,71
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	41 387	-14 719	381,18
Résultat exceptionnel	4 502	-3 878	216,09
RESULTAT NET COMPTABLE	**45 889**	**-18 597**	**346,75**

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 490 361 € contre 877 992 € pour l'exercice précédent, soit une diminution de 44,15 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 541 461 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 33 192 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 504 226 € à 271 450 €, soit une diminution de 46,17 %, alors que l'effectif moyen est passé de 18 à 14 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à 45 202 € contre -11 272 € pour l'exercice précédent, marquant une progression de 501,01 %.

Le résultat financier, d'un montant de -3 815 €, contre -3 446 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de 41 387 €, contre -14 719 € au 31 mars 2020.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de 4 502 €, contre -3 878 € pour l'exercice précédent.

En conséquence du résultat fiscal, il n'a pas été provisionné d'impôt sur les bénéfices pour cet exercice.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 45 889 €, représentant 9,36 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en progression de 346,75 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par une perte de -18 597 €, soit 2,12 % du chiffre d'affaires.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Relativement satisfaits des résultats de l'exercice écoulé, nous allons cependant porter tous nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Modification des dirigeants et transfert de siège social en date du 30/09/2020.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 45 889 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- Existence d'un compte "Report à nouveau" débiteur de	-131 084.00 €
- Résultat bénéficiaire de	45 889.00 €
Affecté au compte "Report à nouveau" qui ressortira ainsi à	-85 195.00 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conventions réglementées

En application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 31 mars 2021.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

Le président

A L'ENVI

Société Par Actions Simplifiée au capital de 20 000,00 €
Siège social : 45 QUAI DE LA SINSE
83000 TOULON
750 389 843 RCS TOULON

RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Chers associés,

En application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 31 mars 2021.

Le Président

A L'ENVI

Société Par Actions Simplifiée au capital de 20 000,00 €
Siège social : 45 QUAI DE LA SINSE
83000 TOULON
750 389 843 RCS TOULON

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Associé	Titres*	Voix	Mandataire	Signature
Mr REMI HARREL 3 RUE DE LAMOTHE GUERIN TOULON	5 000 PP	5 000		
Mme JOSIANE DESBORDES 73 RUE DES CEVENNES PARIS	5 000 PP	5 000		
Mr AURELIEN HARREL 2 RUE CHALUCET TOULON	10 000 PP	10 000		
TOTAL sur les **20 000 actions** composant le capital social représentant voix	**20 000 PP**	**20 000**		

Le soussigné certifie exacte la feuille de présence faisant apparaître que ..... associés, présents ou représentés, totalisent ..... actions ayant droit de vote, auxquelles sont attachées ..... voix.

A la présente sont annexés :

- ..... pouvoirs,
- ..... formulaires de vote par correspondance.

* PP = pleine propriété, US = usufruit, NP = nue-propriété

Le Président

A L'ENVI
Société Par Actions Simplifiée au capital de 20 000,00 €
Siège social :45 quai DE LA SINSE
83000 TOULON
750 389 843 RCS Toulon

Madame JOSIANE DESBORDES
73 RUE DES CEVENNES
PARIS

Remise en main propre

TOULON, le 15 septembre 2021

Chère Madame,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire de notre société qui se tiendra **le 30 septembre 2021 à 18h00 au siège social**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2021,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses

Les associés pourront :

- soit assister personnellement à l'assemblée,
- soit remettre une procuration à un autre associé ou à un tiers,
- soit adresser à la société une procuration sans indication de mandataire,
- soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Des formules de procuration et des formulaires de vote par correspondance, ainsi que leurs annexes, sont à la disposition des associés au siège social.

La demande doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, adressée à la société.

La société fera droit à toute demande déposée ou reçue au siège social au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Il ne sera plus tenu compte des formulaires de vote par correspondance reçus moins de trois jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Nous vous prions d'agréer, Chère Madame, nos sincères salutations.

Le président

A L'ENVI
Société Par Actions Simplifiée au capital de 20 000,00 €
Siège social :45 quai DE LA SINSE
83000 TOULON
750 389 843 RCS Toulon

Monsieur REMI HARREL
3 RUE DE LAMOTHE GUERIN
83000 TOULON

Remise en main propre

TOULON, le 15 septembre 2021

Cher Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire de notre société qui se tiendra **le 30 septembre 2021 à 18h00 au siège social**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2021,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses

Les associés pourront :

- soit assister personnellement à l'assemblée,
- soit remettre une procuration à un autre associé ou à un tiers,
- soit adresser à la société une procuration sans indication de mandataire,
- soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Des formules de procuration et des formulaires de vote par correspondance, ainsi que leurs annexes, sont à la disposition des associés au siège social.

La demande doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, adressée à la société.

La société fera droit à toute demande déposée ou reçue au siège social au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Il ne sera plus tenu compte des formulaires de vote par correspondance reçus moins de trois jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Nous vous prions d'agréer, Cher Monsieur, nos sincères salutations.

Le président

A L'ENVI
Société Par Actions Simplifiée au capital de 20 000,00 €
Siège social :45 quai DE LA SINSE
83000 TOULON
750 389 843 RCS Toulon

Monsieur AURELIEN HARREL
2 RUE CHALUCET
83000 TOULON

Remise en main propre

TOULON, le 15 septembre 2021

Cher Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire de notre société qui se tiendra **le 30 septembre 2021 à 18h00 au siège social**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2021,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses

Les associés pourront :

- soit assister personnellement à l'assemblée,
- soit remettre une procuration à un autre associé ou à un tiers,
- soit adresser à la société une procuration sans indication de mandataire,
- soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Des formules de procuration et des formulaires de vote par correspondance, ainsi que leurs annexes, sont à la disposition des associés au siège social.

La demande doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, adressée à la société.

La société fera droit à toute demande déposée ou reçue au siège social au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Il ne sera plus tenu compte des formulaires de vote par correspondance reçus moins de trois jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Nous vous prions d'agréer, Cher Monsieur, nos sincères salutations.

Le président

A L'ENVI

Société Par Actions Simplifiée au capital de 20 000,00 €
Siège social : 45 QUAI DE LA SINSE
83000 TOULON
750 389 843 RCS TOULON

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, et le trente septembre, à dix-huit heures,
les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre simple en date du 15 septembre 2021.
Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.
Monsieur Rémi HARREL préside la séance en qualité de président de la société.
La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par Le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 20 000 actions composant le capital.
En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :
- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 mars 2021,
- le rapport de gestion du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.
Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.
L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.
Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :
- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2021,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses

Monsieur le président donne lecture du rapport de gestion.
Enfin il déclare la discussion ouverte.
Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

JD

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 mars 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2021, s'élevant à 45 889 €, de la manière suivante :

- Existence d'un compte "Report à nouveau" débiteur de	-131 084.00 €
- Résultat bénéficiaire de	45 889.00 €
Affecté au compte "Report à nouveau" qui ressortira ainsi à	-85 195.00 €

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Il a également été établi une feuille de présence signée par les associés.

Le président **Un associé**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

N° 2065-SD 2021

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

[redacted] 01042020 31032021 [redacted] X

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS A L'ENVI	45 QUAI DE LA SINSE 83000 TOULON
SIRET 7 5 0 3 8 9 8 4 3 0 0 0 3 8	
Adresse du principal établissement:	**Ancienne adresse en cas de changement:**
45 QUAI DE LA SINSE 83000 TOULON	

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

Activités exercées: CREPERIE — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable à 31% — Bénéfice imposable à 28% — Déficit: 9 591

Bénéfice imposable à 15% — Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% — PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19% — PV à long terme imposables à 0% — PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

- Entreprises nouvelles, art 44 sexies
- Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
- Entreprises nouvelles, art 44 septies
- Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies
- Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies
- Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies
- Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A
- Autres dispositifs
- Société d'investissement immobilier cotée
- Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom — NIF

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom — NIF

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI [x] NON [ ] — Si oui, indication du logiciel utilisé: CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

SECOM SANARY
03 RUE COURBAU
83110 SANARY SUR MER
Tél: 04.94.88.15.08

Tél:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

Examen de conformité fiscale (ECF)

Date: 30/09/2021 Lieu: TOULON

Qualité et nom du signataire: PRESIDENT

Signature: HARREL REMI

Certifié Par Bmt

SECOM SANARY

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2021

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants 1	Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement à été effectué 3	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires. 5	Remboursements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Remboursements. 8

*** NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)**

*** ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

CADRE NE DEVANT PAS ÊTRE RENSEIGNÉ PAR LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME MICRO-BIC OU MICRO-BNC

RÉMUNÉRATIONS		MVLT : PLUS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 15 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Cegid Quadra

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

N° 2065-SD
2021

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

[redacted] 01042020 [redacted] 31032021 [redacted] X

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS A L'ENVI	45 QUAI DE LA SINSE 83000 TOULON
SIRET 7 5 0 3 8 9 8 4 3 0 0 0 3 8	
Adresse du principal établissement:	**Ancienne adresse en cas de changement:**
45 QUAI DE LA SINSE 83000 TOULON	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées: CREPERIE — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (à utiliser de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable à 31% — Bénéfice imposable à 28% — Déficit: 9 591

Bénéfice imposable à 15% — Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values — PV à long terme imposables à 15% — PV à long terme imposables à 19% — Autres PV imposables à 19% — PV à long terme imposables à 0% — PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

- Entreprises nouvelles, art 44 sexies
- Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
- Entreprises nouvelles, art 44 septies
- Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies
- Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies
- Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies
- Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A
- Autres dispositifs
- Société d'investissement immobilier cotée
- Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D RÉPARTITION DU MONTANT DE L'IMPÔT (à utiliser de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE À LA RÉMUNÉRATION DES ÉCRIVAINS (à utiliser de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION CIVA PAR PAYS (CGI/DAC4) (à utiliser de la déclaration n° 2065)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom — NIF

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom — NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI [ ] NON [x] — Si oui, indication du logiciel utilisé: CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable	Nom et adresse du conseil
SECOM SANARY 03 RUE COURRAU 83110 SANARY SUR MER *Tél:* 04.94.88.15.05	*Tél:*

OGA/OMGA | **Viseur conventionné** | **(Cochez la case correspondante)**

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

Identité du déclarant:

Date: 30/09/2021 Lieu: TOULON

Qualité et nom du signataire: PRESIDENT

Signature: HARREL REMI

Examen de conformité fiscale (ECF)

Certifié Conforme
SECOM SANARY

Cegid Quadra

Dossier N° S00657 en Euros.

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 45 QUAI DE LA SINSE 83000 TOULON — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 7 5 0 3 8 9 8 4 3 0 0 0 3 8 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N clos le, 31 03 2021			N-1 31 03 2020
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	34 000	AC 34 000		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH	245 000	AI	245 000	245 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	25 000	AK	25 000	25 000
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	100 358	AQ 34 536	65 822	72 782
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	57 322	AS 31 141	26 181	33 813
	Autres immobilisations corporelles	AT	131 029	AU 59 081	71 949	83 809
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	46	BE	46	46
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	5	BI	5	5
	TOTAL (II)	BJ	592 760	BK 158 758	434 003	460 455
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	28 781	BU	28 781	31 884
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		1 646
	Autres créances (3)	BZ	39 933	CA	39 933	21 452
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	54 279	CG	54 279	25 753
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		5 335
	TOTAL (III)	CJ	122 992	CK	122 992	86 069
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	715 752	IA 158 758	556 995	546 524

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 5 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations | Stocks : | Créances :

* Des renseignements complémentaires sont donnés dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

2 BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....20.....000.....)	DA	20 000	20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 000	2 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(131 084)	(112 486)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	45 889	(18 598)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(63 195)	(109 084)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	324 950	276 665
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	231 090	285 584
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	20 925	27 912
	Dettes fiscales et sociales	DY	43 224	65 447
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	620 189	655 608
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	556 995	546 524
RENVOIS (1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	320 619	453 938
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	62	46 453

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI

Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	490 319	FB		FC	490 319	877 993
	Production vendue – biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue – services*	FG	43	FH		FI	43	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	490 361	FK		FL	490 361	877 993
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN	9 192	24 772
	Subventions d'exploitation					FO	87 110	462
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		12 784
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	586 664	916 010
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	130 570	248 609
	Variation de stock (marchandises)*					FT	3 103	360
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	3 596	7 014
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	89 373	116 484
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	10 132	12 767
	Salaires et traitements*					FY	231 883	411 481
	Charges sociales (10)					FZ	39 569	92 746
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	33 193	37 099
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations – dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	43	722
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	541 462	927 282
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	45 202	(11 272)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	14	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	14	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 829	3 447
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	3 829	3 447
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(3 815)	(3 447)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	41 387	(14 719)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	15 070	3 443
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	15 070	3 443
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	10 568	7 322
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	10 568	7 322
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	4 502	(3 879)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I ▯ III ▯ V ▯ VII)		HL	601 748	919 453
TOTAL DES CHARGES (II ▯ IV ▯ VI ▯ VIII ▯ IX ▯ X)		HM	555 858	938 051
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	45 889	(18 598)
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont ▯	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	438	110
(3) Dont ▯	- Crédit bail mobilier *	HP		472
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	4 845	1 310
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		12 784
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Cf état annexe	5 723	14 632

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs
REGUL FRS	1 295	438
REGUL CHARGES	1 905	
REGUL CLTS	1 645	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI 31/03/2021

Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
REGUL FRS		42
RBT ASS		14 590
PERTE M/SES SUITE FERMETURE COVID	3 100	
VOL M/SES	2 500	
FOURRIERE	123	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

5 IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2021

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CZ	34 000	D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD	270 000	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI	
CORPORELLES – Constructions	Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ	100 358	KK		KL	
CORPORELLES – Constructions	Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN		KO	
CORPORELLES – Constructions	Installations générales, agencements et aménagements des constructions * [Dont Composants M2]	KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	57 322	KT		KU	
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *	KV	98 259	KW		KX	6 740
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *	KY	550	KZ		LA	
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	25 480	LC		LD	
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL		LM	
CORPORELLES	TOTAL III	LN	281 969	LO		LP	6 740
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations	8U		8V		8W	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1P	46	1R		1S	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1T	5	1U		1V	
FINANCIÈRES	TOTAL IV	LQ	51	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	586 020	ØH		ØJ	6 740

CADRE B IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN		CØ		DØ	34 000	D7	34 000
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO		LV		LW	270 000	1X	270 000
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ	
CORPORELLES – Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	100 358	MC	100 358
CORPORELLES – Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES – Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	57 322	ML	57 322
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	105 000	MO	105 000
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ	550	MR	550
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	25 480	MU	25 480
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG		NH	288 709	NI	288 709
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ		ØX		ØY		ØZ	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C	46	2D	46
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	5	2G	5
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3		NJ		NK	51	2H	51
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	592 760	ØM	592 760

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 31 03 2021

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

6 AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI

Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY	34 000	EL		EM		EN	34 000
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	27 576	PN	6 960	PO		PQ	34 536
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	23 509	QA	7 632	QB		QC	31 141
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	29 855	QE	15 026	QF		QG	44 881
	Matériel de transport	QH	369	QI	181	QJ		QK	550
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	10 256	QM	3 394	QN		QO	13 650
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	91 565	QV	33 193	QW		QX	124 758
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	125 565	ØP	33 193	ØQ		ØR	158 758

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst gales,agenc et am des const	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst gales,agenc am divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat bureau et inform mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI

Néant ☒ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF			
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. | 10 |

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI

Néant ☐ *

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	5	UV	5	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	31		31		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	16 477		16 477		
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4 442		4 442		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	16 858		16 858		
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	2 125		2 125		
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX	VT	39 938	VU	39 938	VV	
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	180 885	62	180 823	
	à plus de 1 an à l'origine	VH	144 065	25 318	118 747	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	20 925	20 925		
Personnel et comptes rattachés		8C	17 103	17 103		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	19 445	19 445		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW				
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	6 675	6 675		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	231 090	231 090		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	620 189	VZ 320 619	299 570	
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	145 671	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	50 995	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 3 1 0 3 2 0 2 1

I. RÉINTEGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	45 889
Charges non admises en déduction du résulat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	123
	Amendes et pénalités	WJ	123	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)				I8	
			- imposées au taux de 0 %				ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN	
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	46 012

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *						WT	
	Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)				WV	
			- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)				WH	
			- imposées aux taux de 19 %				WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations	2A			)	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF
				Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9	Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI	)	XG	55 603
	Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2	
						TOTAL II	XH	55 603

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI		
	déficit (II moins I)			XJ	9 591
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		XO	9 591

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI 31/03/2021

Détail des réintégrations diverses		
Détail des déductions diverses		
AIDE COVID FSD		55 603
Total des déductions diverses	XG	55 603

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

10 DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	205 552
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	205 552
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	9 591
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	215 143

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(11) TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(112 486)	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(18 598)		- Autres réserves	ZD	
Prélèvements sur les réserves	ØE		Dividendes		ZE	
			Autres répartitions		ZF	
			Report à nouveau		ZG	(131 084)
TOTAL I	ØF	(131 084)	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZH	(131 084)

RENSEIGNEMENTS DIVERS

DÉTAIL DES POSTES				Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT		167	53
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)	XQ		35 400	34 239
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS		15 693	15 886
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST		38 113	66 305
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ		89 373	116 484
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW		1 852	1 460
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ZS)	9Z		8 280	11 307
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX		10 132	12 767
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	YY		57 341	107 779
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ		22 233	36 452
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020)*	ØB		292 975	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%		%
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH			

RÉGIME DE GROUPE*								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI

Néant [X] *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements * (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

			Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme (9)	Long terme (10) : 19 %	Long terme (10) : 15 % ou 12.8 %	Long terme (10) : 0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
I - Immobilisations *	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
	CADRE A	plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (9))			(A)				
	CADRE B	plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (10))				(B) ventilation par taux			
	CADRE C	[illegible]							(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

13 AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI

Néant [X] *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

			Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie					
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

[ ] Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

[ ] Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(14) SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI

Néant [X] *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 12.8 % ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12.8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 % ③	Solde des moins-values à 12.8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6 ⑦
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % ou à 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

formulaire obligatoire (article 33A du code général des impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI

Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DGFiP N° 2059-E-SD 2021

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Désignation de l'entreprise : SAS A L'ENVI			Néant ☐*
Exercice ouvert le : 01/04/2020	et clos le : 31/03/2021	Durée en nombre de mois	1 2

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :	YP	14
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	490 361
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	490 361
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	9 192
Subventions d'exploitation reçues	OF	87 110
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	15 070
TOTAL 2	OM	111 372
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON	134 166
Variation négative des stocks	OQ	3 103
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	55 204
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	43
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	192 516
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	409 217
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	SA	409 217

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	x			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	490 361	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	14
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence	GY	01/01/2020		GZ	31/12/2020
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises qualification des effectifs.

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1/2 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31 03 2021 — N° SIRET 75038984300038

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE: SAS A L'ENVI

ADRESSE (voie): 45 QUAI DE LA SINSE

CODE POSTAL: 83000 — VILLE: TOULON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	20 000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique: — Dénomination:
N° SIREN (si société établie en France): — % de détention: — Nb de parts ou actions:
Adresse : N° — Voie:
Code postal — Commune: — Pays:

Forme juridique: — Dénomination:
N° SIREN (si société établie en France): — % de détention: — Nb de parts ou actions:
Adresse : N° — Voie:
Code postal — Commune: — Pays:

Forme juridique: — Dénomination:
N° SIREN (si société établie en France): — % de détention: — Nb de parts ou actions:
Adresse : N° — Voie:
Code postal — Commune: — Pays:

Forme juridique: — Dénomination:
N° SIREN (si société établie en France): — % de détention: — Nb de parts ou actions:
Adresse : N° — Voie:
Code postal — Commune: — Pays:

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2): M — Nom patronymique: HARREL — Prénom(s): AURELIEN
Nom marital: — % de détention: 50.00 — Nb de parts ou actions: 10 000
Naissance : Date: 010380 — N° Département: 83 — Commune: TOULON — Pays: FR
Adresse : N° 2 — Voie: RUE CHALUCET
Code postal: 83000 — Commune: TOULON — Pays: FR

Titre (2): Mme — Nom patronymique: DESBORDES — Prénom(s): JOSIANE
Nom marital: — % de détention: 25.00 — Nb de parts ou actions: 5 000
Naissance : Date: 090654 — N° Département: 33 — Commune: — Pays: FR
Adresse : N° 73 — Voie: RUE DES CEVENNES
Code postal: 75015 — Commune: PARIS — Pays: FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

2/2 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31032021 N° SIRET 75038984300038

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A L'ENVI

ADRESSE (voie) 45 QUAI DE LA SINSE

CODE POSTAL 83000 VILLE TOULON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	20 000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ____ Dénomination ____
N° SIREN (si société établie en France) ____ % de détention ____ Nb de parts ou actions ____
Adresse : N° ____ Voie ____
Code postal ____ Commune ____ Pays ____

Forme juridique ____ Dénomination ____
N° SIREN (si société établie en France) ____ % de détention ____ Nb de parts ou actions ____
Adresse : N° ____ Voie ____
Code postal ____ Commune ____ Pays ____

Forme juridique ____ Dénomination ____
N° SIREN (si société établie en France) ____ % de détention ____ Nb de parts ou actions ____
Adresse : N° ____ Voie ____
Code postal ____ Commune ____ Pays ____

Forme juridique ____ Dénomination ____
N° SIREN (si société établie en France) ____ % de détention ____ Nb de parts ou actions ____
Adresse : N° ____ Voie ____
Code postal ____ Commune ____ Pays ____

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique HARREL Prénom(s) REMI
Nom marital ____ % de détention 25.00 Nb de parts ou actions 5 000
Naissance : Date 090354 N° Département 52 Commune SAINT DIZIER Pays FR
Adresse : N° 3 Voie RUE DE LAMOTHE GUERIN
Code postal 83000 Commune TOULON Pays FR

Titre (2) ____ Nom patronymique ____ Prénom(s) ____
Nom marital ____ % de détention ____ Nb de parts ou actions ____
Naissance : Date ____ N° Département ____ Commune ____ Pays ____
Adresse : N° ____ Voie ____
Code postal ____ Commune ____ Pays ____

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(18) FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31032021 N° SIRET 75038984300038

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A L'ENVI

ADRESSE (voie) 45 QUAI DE LA SINSE

CODE POSTAL 83000 VILLE TOULON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2021 12	Exercice N-1 31/03/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	490 319	877 993	387 674-	44.15-
70710000 RECETTES 10%	407 314	727 980	320 666-	44.05-
70720000 RECETTES 20%	83 004	149 863	66 859-	44.61-
70730000 VENTES 5.5%		149	149-	100.00-
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	43		43	
70800000 PRODUITS ACTIVTE ANNEXES	43		43	
Chiffre d'affaires NET	490 361	877 993	387 631-	44.15-
PRODUCTION IMMOBILISEE	9 192	24 772	15 579-	62.89-
72410000 AVANTAGES NATURES CONSOMMES	9 192	24 772	15 579-	62.89-
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	87 110	462	86 648	NS
74000000 SUBVENTIONS	87 110	462	86 648	NS
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES		12 784	12 784-	100.00-
79100000 TRANSFERT CHG EXPLOITATION		12 784	12 784-	100.00-
Total des Produits d'exploitation	586 664	916 010	329 346-	35.95-
ACHATS DE MARCHANDISES	130 570	248 609	118 040-	47.48-
60701000 ACHATS RESTAURANT 5.5%	93 357	179 433	86 076-	47.97-
60702000 ACHATS RESTAURANT 20%	653	1 356	703-	51.82-
60703000 ACHATS BOISSONS 20%	24 811	51 375	26 564-	51.71-
60704000 ACHATS BOISSONS 5.5%	12 088	21 573	9 485-	43.97-
60705000 ACHATS TTC	508	1 019	511-	50.17-
60870000 FRAIS / ACHATS	374	758	384-	50.65-
60970000 RRR OBTENUS	1 220-	4 479-	3 258	72.75
60970100 RRR POINT METRO		2 424-	2 424	100.00
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)	3 103	360	2 743	762.42
60370000 VARIATION STOCK DE M/SES	3 103	360	2 743	762.42
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	3 596	7 014	3 417-	48.72-
60220000 FOURNITURES CONSOMMABLES	1 628	2 688	1 061-	39.46-
60222000 PRODUITS ENTRETIEN	1 767	4 325	2 559-	59.16-
60260000 EMBALLAGES PERDUS	202		202	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	89 373	116 484	27 111-	23.27-
60611000 EAU	1 823	2 901	1 078-	37.16-
60612000 ELECTRICITE	6 274	12 277	6 003-	48.89-
60612100 TUBE CO2	137	136	1	0.95
60614000 GAZ	60	1 047	987-	94.29-
60630000 FOURNIT.ENTRET.PETIT.OUTILLAGE	4 850	6 831	1 981-	29.00-
60635100 ACHAT VAISSELLES	894	1 086	192-	17.70-
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	834	723	111	15.39
60660000 CARBURANT	1 515	1 553	38-	2.45-
61100000 SOUS TRAITANCE*LAVERIE	167	53	114	213.72
61220000 CREDIT BAIL PEUGEOT PARTNER		472	472-	100.00-
61320000 LOYERS LOCAUX * FONCIA	18 700	20 400	1 700-	8.33-
61320100 LOYERS LOCAUX * FINEBERG	11 450	11 137	312	2.81
61320200 LOYER ATELIER harrel aurelien	3 600		3 600	
61350000 LOCATION MOBILIERE	419	613	195-	31.71-
61400000 CHARGES LOCATIVES FONCIA	186	448	262-	58.39-

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N 31/03/2021 12	Exercice N-1 31/03/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	%
61400100	CHARGES LOCATIVES FINEBERG	1 045	1 641	596-	36.31-
61520000	ENTRET. REPARAT° BIENS IMMOBIL	2 783	5 962	3 179-	53.32-
61520100	DECORATION DES LOCAUX		33	33-	100.00-
61550000	ENTRET.REPARAT.BIENS MOBILIERS	689	2 623	1 934-	73.73-
61555000	ENTRET. REPAR° MAT. TRANSPORT	541	385	155	40.33
61560000	MAINTENANCE	1 497	2 125	628-	29.54-
61600000	ASSURANCES	4 196	4 318	123-	2.84-
61680000	ASSURANCES S/EMPRUNTS	832	702	131	18.62
61810000	DOCUMENTATION GENERALE	326	319	7	2.26
61850000	FRAIS STAGES SEMINAIRES		15	15-	100.00-
62260000	HONORAIRES	15 135	14 033	1 102	7.86
62260100	HONORAIRES AVOCATS ET CONSEILS		1 294	1 294-	100.00-
62270000	FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	558	560	1-	0.22-
62300000	PUBLICITE		2 189	2 189-	100.00-
62310000	ANNONCES ET INSERTIONS		330	330-	100.00-
62380000	DONS ET POURBOIRES	317	50	267	533.54
62380100	CONSOMMATIONS DU PERSONNEL	418	1 002	585-	58.33-
62380200	OFFERTS CLIENTS	721	1 328	607-	45.70-
62410000	FRAIS PORT / ACHATS	1 104	1 893	789-	41.68-
62510000	VOYAGES DEPLACEMENTS	172	272	100-	36.80-
62570000	MISSIONS RECEPTIONS	255	571	316-	55.38-
62610000	FRAIS POSTAUX	326	339	12-	3.60-
62620100	SFR LIGNE 06.18.94.51.41	351	415	64-	15.31-
62620200	SFR LIGNE 06.25.35.21.52	371	476	106-	22.17-
62620300	SFR LIGNE BOX	386	440	55-	12.38-
62750000	FRAIS BANCAIRES	6 383	13 433	7 051-	52.49-
62800000	COTISATIONS DIVERSES	57	57		
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		10 132	12 767	2 634-	20.63-
63120000	TAXE APPRENTISSAGE	1 581	543	1 038	191.15
63330000	FORMATION CONTINUE	2 787	4 314	1 528-	35.41-
63380000	TAXES DIVERSES	3 317	5 612	2 295-	40.90-
63511000	CFE	1 852	1 460	392	26.85
63580000	TAXES DIVERSES	257	258	1-	0.39-
63580100	TAXES S/ ALCOOL	339	579	240-	41.47-
SALAIRES ET TRAITEMENTS		231 883	411 481	179 599-	43.65-
64110000	SALAIRES BRUTS	351 058	409 032	57 973-	14.17-
64140100	INDEMNITES		816	816-	100.00-
64143000	INDEM RUPTURE CONVENTIONNELLE		1 634	1 634-	100.00-
64145000	IND CHOMAGE PARTIEL	119 176-		119 176-	
CHARGES SOCIALES		39 569	92 746	53 177-	57.34-
64510000	COTISATIONS A L'URSSAF	23 049		23 049	
64522000	SMI MUTUELLE SANTE NC	2 645		2 645	
64522100	SMI MUTUELLE SANTE C	353		353	
64530000	COTISATIONS AUX CAISSES DE RET	8 239		8 239	
64540000	URSSAF		138 894	138 894-	100.00-
64540010	KLESIA RETRAITE		29 967	29 967-	100.00-
64540020	SMI PREVOYANCE	1 557	3 642	2 084-	57.24-
64540030	SMI MUTUELLE SANTE		5 703	5 703-	100.00-
64590000	RETENUE SUR SALAIRE		72 145-	72 145	100.00
64590100	CSG		11 805-	11 805	100.00
64590200	RDS		1 940-	1 940	100.00
64750000	MEDECINE DU TRAVAIL	3 376	369	3 007	814.91

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2021 12	Exercice N-1 31/03/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	%
64750100 PHARMACIE	349	61	288	472.74
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	29 483	37 099	7 616-	20.53-
68111000 DOTAT° AMORTIS. IMMOB. INCORP.		6 515	6 515-	100.00-
68112000 DOTAT° AMORTIS. IMMOB. CORPOR.	29 483	30 584	1 101-	3.60-
AUTRES CHARGES	43	722	680-	94.08-
65800000 CHG DIVS GESTION COURANTE	43	722	680-	94.08-
Total des Charges d'exploitation	537 752	927 282	389 530-	42.01-
Résultat d'exploitation	48 912	11 272-	60 184	533.91
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	14		14	
76500000 ESCOMPTE ACCORDES	14		14	
Total des Produits financiers	14		14	
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	3 829	3 447	382	11.09
66116000 INT / EMPRUNT ET DETTES	2 449	1 713	736	42.98
66160000 INT BANCAIRE / OPERATION GEST.	1 380	1 734	354-	20.41-
Total des Charges financières	3 829	3 447	382	11.09
Résultat financier	3 815-	3 447-	368-	10.67-
Résultat courant avant impôts	45 097	14 719-	59 816	406.38
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	15 070	3 443	11 627	337.68
77100000 PDT EXCEPTIONNEL	14 632	3 333	11 299	339.03
77200000 PRODUIT EXEPTIONNEL/EX.ANTERIE	438	110	327	296.81
Total des Produits exceptionnels	15 070	3 443	11 627	337.68
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	15 153	7 322	7 831	106.96
67100000 CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 600	3 667	1 933	52.72
67120000 PENALITES AMENDES	123	2 344	2 222-	94.77-
67200000 CHARGES EXCEPT/EXERC ANT	9 431	1 310	8 120	619.66
Total des Charges exceptionnelles	15 153	7 322	7 831	106.96
Résultat exceptionnel	84-	3 879-	3 795	97.85
Total des produits	601 748	919 453	317 705-	34.55-
Total des charges	556 734	938 051	381 316-	40.65-
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	45 013	18 598-	63 611	342.04